

INTRODUCTION

La notion d'aménagement métropolitaine est ancienne dans les pays développés (depuis **1971** en France) , En France, il existe **22** métropoles, dont **15** ont adopté un schéma d'aménagement. Les autres métropoles sont en cours d'élaboration de leur schéma d'aménagement

1 - DEFINITION

Le schéma d'aménagement de la métropole est un document de planification stratégique qui définit les grandes orientations de l'aménagement et du développement d'une métropole pour une période de **20** ans.

Il est élaboré par la métropole, en concertation avec les communes et les autres acteurs du territoire.

Le schéma d'aménagement de la métropole vise à :

- Développer un territoire cohérent et attractif ;
- Assurer un développement durable et respectueux de l'environnement ;
- Améliorer la qualité de vie des habitants.

2 - VOLET DE SDAAM

Le schéma d'aménagement de la métropole est composé de plusieurs volets, qui abordent des thématiques variées telles que :

- L'aménagement du territoire ;
- L'économie
- L'emploi
- L'habitat
- La mobilité ;
- L'environnement ;
- La culture ;
- Le sport.

Le schéma d'aménagement d'une métropole est approuvé par décret en Conseil d'Etat. Il est ensuite intégré au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Le schéma d'aménagement est un document important, car il guide les décisions des collectivités locales et des acteurs du territoire. Il permet de garantir la cohérence des politiques publiques et de favoriser le développement durable de la métropole.

3 - DES EXEMPLES DE SCHEMAS D'AMENAGEMENT DE METROPOLE EN FRANCE :

- **Le schéma d'aménagement de la métropole du Grand Paris :** Il vise à renforcer la cohésion et l'attractivité de la métropole du Grand Paris, en s'appuyant sur les pôles d'excellence et les grands projets structurants.
- **Le schéma d'aménagement de la métropole de Lyon :** Il vise à faire de la métropole de Lyon une métropole innovante, durable et solidaire, en s'appuyant sur les atouts du territoire, notamment son dynamisme économique, sa culture et son patrimoine.
- **Le schéma d'aménagement de la métropole d'Aix-Marseille-Provence :** Il vise à faire de la métropole d'Aix-Marseille-Provence une métropole compétitive, innovante et attractive, en s'appuyant sur les synergies entre les territoires de la métropole.

4 - LE SCOT (NOUVEAU INSTRUMENT DE PLANIFICATION DE METROPOLE):

Le SCOT est le premier document de planification urbaine réfléchi à l'échelle du territoire et du bassin de vie métropolitain. Jusqu'alors, les évolutions de ce territoire étaient encadrées à l'échelle communale par le PLU (Plan Local d'Urbanisme) ainsi qu'à l'échelle intercommunale avec le PLUI (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

Un des enjeux principaux de ce SCOT est la construction d'une métropole résiliente face aux aléas climatiques, aux risques naturels, technologiques et sanitaires. Il aspire à une métropole accueillante pour tous, qui réduit les déséquilibres et les inégalités territoriales.